



## **CITE DE LA MUSIQUE – PHILHARMONIE DE PARIS DIRECTION DES RELATIONS AVEC LE PUBLIC**

### **Service civique**

#### **« Appui au développement de l'accueil des publics en situation d'exclusion ou de vulnérabilité sociale ou économique »**

**Mission de 10 mois, à raison de 35 heures hebdomadaires, à pourvoir en septembre 2018.**

Nouvel équipement culturel dédié à la transmission de toutes les musiques, la Cité de la musique - Philharmonie de Paris est conçue comme un lieu d'échanges et de partage.

À travers ses salles de concert, son Musée de la musique et ses expositions temporaires et de nouveaux espaces d'ateliers de pratique musicale, la Philharmonie de Paris offre aux adultes et aux enfants en situation de handicap les moyens d'accéder aux oeuvres, de s'engager dans une activité artistique et de découvrir ou d'enrichir leurs connaissances musicales.

Depuis 2004, la Cité de la musique - Philharmonie de Paris œuvre dans le cadre de la mission « Vivre ensemble » pilotée par le ministère de la Culture et de la Communication : une trentaine d'établissements culturels franciliens coopèrent et proposent des actions communes pour aller à la rencontre des publics peu familiers des institutions culturelles et ainsi lutter contre les discriminations dans le domaine de la culture.

La Direction des relations avec le public coordonne les actions destinées aux publics scolaires mais également aux personnes en situation d'exclusion, de vulnérabilité sociale, peu familière des institutions culturelles. Elle travaille en étroite collaboration avec les acteurs du secteur éducatif ainsi que les associations et structures sociales et l'ensemble des services de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris pour imaginer des offres et des parcours adaptés.

Afin d'amener ce projet et les valeurs qu'il véhicule à la rencontre de publics éloignés, la Cité de la musique - Philharmonie de Paris tisse des partenariats avec des associations et des structures sociales, propose des formations et accueille des groupes tout au long de l'année.

#### **DESCRIPTION DE LA MISSION :**

Le volontaire participera au suivi et à l'accompagnement sur le terrain de ces actions.

Ces missions sont :

- Informer et accueillir des relais du champ social en participant aux rencontres et aux présentations des activités proposées par la Philharmonie.
- Faciliter la sortie culturelle en accueillant et accompagnant les groupes et leurs intervenants lors des visites de l'établissement pour créer des conditions de visite optimales.
- Participer à l'évaluation auprès des publics des actions menées (entretiens avec les publics bénéficiaires, enquêtes).
- Accompagner le public dans la découverte des propositions culturelles du site de la Villette à travers un parcours d'éducation artistique et culturelle inter-établissements : accueil des groupes dans les structures partenaires (implantées sur le site de la Villette, membres de la mission vivre ensemble) et participation aux activités des groupes accueillis.

- Participer au suivi des projets dans le cadre de réunions hebdomadaires internes, de réunions d'étapes et de bilan, afin de permettre au volontaire d'avoir une vision globale des différents projets menés et lui donner la possibilité de faire remonter les informations pertinentes sur les projets et leur accueil par le public.

Pré-requis :

- Avoir entre 18 et 25 ans
- Posséder la nationalité d'un état membre de l'Union Européenne ou justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an
- Être motivé(e) pour s'engager dans une mission en faveur de la collectivité

**QUALITES REQUISES POUR LA MISSION :**

- Bonne présentation, personne avenante et souriante
- Qualités relationnelles, contact aisé
- Sens commercial
- Grande curiosité
- Ponctualité
- Capacité d'adaptation
- Esprit d'équipe
- Disponibilité ponctuelle le week end

**MODALITÉS D'ENGAGEMENT :**

L'engagé/e percevra mensuellement :

- Une indemnité de 467,34€ nets versée par l'Agence du Service Civique ;
- Majorée de 106,38 € nets pour les jeunes bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5e échelon ou au-delà ;
- Une indemnité de 107,58€ nets versée par la Cité de la musique – Philharmonie de Paris sous forme de tickets restaurant (part patronale).

Cet engagement est cumulable avec un statut étudiant ou salarié. Pour plus d'informations sur l'engagement de service civique : [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

Les candidatures sont à adresser directement par mail à [recrutement@cite-musique.fr](mailto:recrutement@cite-musique.fr) ou par courrier à la Direction des Ressources Humaines, 221 avenue Jean Jaurès, 75019 PARIS.